



HAL
open science

Quand la formation se fait buissonnière, pour mobiliser vers la formation, les publics cibles du plan d'investissement dans les compétences

Matteo Sgarzi, Véronique Simon

► To cite this version:

Matteo Sgarzi, Véronique Simon. Quand la formation se fait buissonnière, pour mobiliser vers la formation, les publics cibles du plan d'investissement dans les compétences. XXVIIIe journées du longitudinal "Territoires et parcours : De nouvelles trajectoires d'emploi et de formation à l'épreuve des territoires?", Céreq; Espaces et sociétés, Jun 2023, Caen, France. pp.271-281, 10.4000/books.cereq.2885 . hal-04154077

HAL Id: hal-04154077

<https://hal.science/hal-04154077v1>

Submitted on 6 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

Quand la formation se fait buissonnière, pour mobiliser vers la formation, les publics cibles du plan d'investissement dans les compétences

Matteo Sgarzi*, Véronique Simon**

Introduction

Face aux mutations technologiques et sociétales qui modifient l'organisation, le contenu du travail et de l'emploi, le niveau d'études de deuxième cycle du secondaire¹ s'avère une qualification minimale. Pour autant, en 2015, plus du quart de la population de l'Union européenne âgée de 25 à 64 ans était recensée avec, au plus, une qualification de premier cycle. En regard, le conseil européen recommandait en 2016 aux États membres « *d'offrir aux adultes ayant un faible niveau de savoirs, d'aptitudes et de compétences [...] d'acquérir un niveau minimal de compétence dans le domaine de la lecture, l'écriture, du calcul et du numérique ; et/ou, d'acquérir un ensemble plus vaste de savoirs, d'aptitudes et de compétences pertinentes sur le marché du travail et leur permettant de participer activement à la société* »².

Cet article propose d'analyser un dispositif expérimental régional dans la droite ligne de cette recommandation. Il s'appuie sur une partie de l'enquête réalisée pour le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedéfop), dans le cadre d'une revue thématique pays, conduite par le Centre d'études sur les qualifications (Céreq) et l'Institut de recherche sur l'éducation (Iredu). Seul le matériau construit en Nouvelle-Aquitaine sera ici mobilisé.

1. Innover dans une institution en mouvement

De nos jours, faire l'école « buissonnière » s'entend communément comme manquer l'école volontairement. Toutefois, l'origine du mot renvoie à des enseignements, mais en rupture avec l'existant. Dispensés dans les campagnes par les prêtres luthériens, ils étaient destinés à transformer le christianisme au XVI^e siècle et convertir au protestantisme. La conversion comporte donc l'idée de changement et de mouvement par passage d'une forme à une autre. À une tout autre échelle, et pour un objectif de tout autre nature, nos résultats d'enquête en Nouvelle-Aquitaine peuvent s'interpréter à l'aune d'une double conversion. D'une part, une conversion institutionnelle s'est effectuée avec le regroupement des régions³, véritable choc exogène, il a entraîné une rupture dans les politiques publiques des régions fusionnées, auquel s'est ajoutée la force de pression exercée par la loi dite loi Avenir professionnel⁴, destinée à réformer le système de la formation professionnelle. Et d'autre part, une conversion des pratiques a été initiée sur incitation du plan d'investissement dans les compétences (PIC), bras armé de la réforme, destiné à mobiliser et développer les compétences des populations sans emploi, peu ou pas qualifiées et éloignées du marché du travail.

1.1. La fusion des régions, un changement multidimensionnel

En 2016, pour construire la Nouvelle-Aquitaine, les trois anciennes régions Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin, ont assumé, non sans heurt politique intense, un changement dont les différentes dimensions se reflètent aussi sur l'évolution des politiques de formation, comme illustré dans la dernière colonne de la grille de lecture *infra*.

* Céreq, mission Relations internationales.

** Centre associé au Céreq de Bordeaux.

¹ Baccalauréat ou équivalent en France.

² Recommandation 2016/C 484/01 relative à des « Parcours de renforcement des compétences : de nouvelles perspectives pour les adultes ».

³ Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015.

⁴ Loi n°2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018,

Tableau 1 • Quatre dimensions interdépendantes du changement

Dimensions du changement	Niveau d'action publique	Impact potentiel sur les autres dimensions	Exemplification en Nouvelle-Aquitaine
Instruments (usage et création)	Modalités concrètes (mise en œuvre)	Modifications des interactions entre acteurs Rend possible la reformulation des objectifs	Pour ce qui concerne le financement de la formation professionnelle : avant fusion, achats en marchés, ou subventions + services d'intérêt économique général (SIEG) en Poitou-Charentes. Aujourd'hui marchés, subventions, habilitations (SIEG), forme dominante pour les chômeurs les moins qualifiés
Acteurs (renforcement/affaiblissement, émergence/disparition)	Politique (au sens de Policy : rapports de pouvoir)	Usage et définition des instruments Redéfinition du cadre institutionnel Redéfinition des objectifs	Recomposition de l'identité individuelle et collective délicate, en raison du regroupement des trois anciens territoires aux politiques, caractéristiques et dimensions, contrastées. En ce qui concerne la formation professionnelle : le secteur des métiers de la formation appréhendé comme secteur économique à part entière, en Poitou-Charentes avant, signataire d'un contrat régional de filière en Nouvelle-Aquitaine
Cadre d'interaction (règles du jeu institutionnelles)	Institutionnel	Modalités d'usage et de définition des instruments Redéfinition des positions et des ressources des acteurs Modalités de définition des objectifs	Leadership aquitain (présidence ancienne et nouvelle région)
Orientation de la politique publique (hiérarchie des objectifs et système de représentation sous-jacent)	Cognitif	Usage et définition des instruments Redéfinition des positions et des ressources des acteurs Redéfinition du cadre institutionnel	À l'aune des nouvelles bases territoriales, redéfinition des politiques sectorielles, sous tension (audit privé, enquêtes de la chambre régionale des comptes, menaces de poursuites en justice, demande de destitution ministérielle...). « <i>Ségolène très marquée "action éducative" etc., Denanot plutôt une logique territoriale et sociale, et Rousset avec son angle économique (...) avec trois régions qui avaient des logiques différentes, (...) nos élus n'avaient pas d'autre choix que de RECOMPOSER une stratégie régionale. Puisque c'étaient des politiques parfois combatives mais parfois un peu contradictoires. Donc il fallait de nouveaux arbitrages pour pouvoir dire "ça on le garde, ça on ne le garde pas, ça on le refait autrement" » (entretien exploratoire, conseil régional). En ce qui concerne la formation professionnelle, référentiel d'action convergent avec le PIC « <i>La Région Nouvelle-Aquitaine considère la formation professionnelle comme un levier essentiel pour relever le défi des compétences afin d'accélérer les recrutements dont les entreprises et les territoires ont besoin pour se développer</i> »*.</i>

* Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, séance plénière du 22/10/2018, délibération n° 2018.1939.SP.
Source : Hassenteufel, 2011 (colonnes 1 à 3).

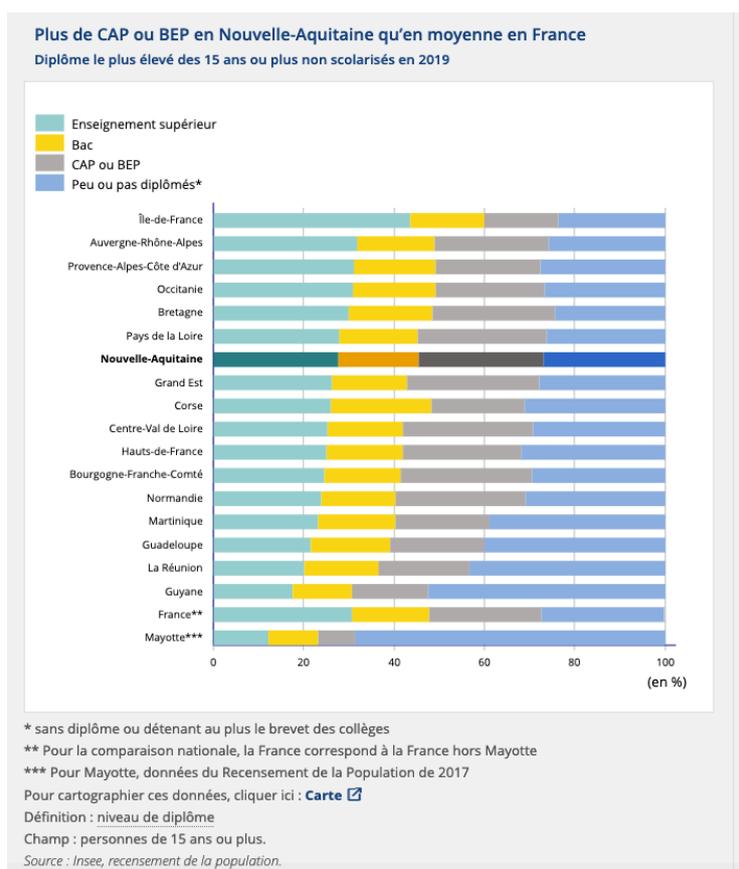
Au moment de la fusion, appuyé au rapport Pisani-Ferry⁵, le paradigme dominant est la nécessité de transformer le fonctionnement du système de formation pour outiller en compétences les demandeurs d'emploi, les engager dans des parcours personnalisés et professionnalisants. Ces objectifs, formulés dans un contexte antérieur à la pandémie marqué par la reprise économique et par des tensions de recrutement, se sont ainsi traduits par de forts investissements publics (le PIC) et par les transformations induites par la loi « avenir » de 2018.

Dans ce domaine, la stratégie de la nouvelle région s'appuie pour partie sur l'expérience du service d'intérêt économique général conduite par une ancienne région, pour favoriser l'accès à la formation de la population sans emploi la moins qualifiée, la plus touchée par le chômage, pourtant la moins présente parmi les stagiaires en formation. Abandonner l'achat de stages (en marché) au profit du financement de parcours (en service public régional de formation) avait permis d'augmenter la part en formation des faiblement qualifiés (niveau VI d'alors, 3 désormais) : ils représentaient 29,4 % des stagiaires en SPRF vs 17,6 % en marché⁶. De fait, si le modèle du SPRF n'a pas été repris tel que, la Nouvelle-Aquitaine privilégie l'habilitation de service public (HSP⁷) pour l'accès au socle des compétences clés et à un premier niveau de qualification.

1.2. Une population faiblement diplômée et nombreuse dans le halo du chômage

Le défi de la stratégie régionale est majeur dans cette plus grande région de France où la population est faiblement diplômée.

Graphique 1 • Diplôme le plus élevé des 15 ans ou plus non scolarisés en 2019 en Nouvelle-Aquitaine



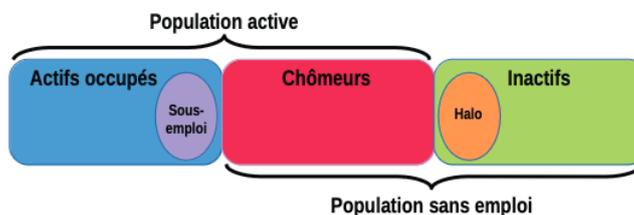
⁵ Le grand plan d'investissement 2018-2022, rapport au Premier Ministre, septembre 2017.

⁶ Résultat identique pour les jeunes, les moins de 26 ans accéder davantage à formation en SPRF (44 %), qu'en marché (28,4 %).

⁷ La Région Nouvelle-Aquitaine a inscrit l'HSP dans le cadre de sa stratégie régionale de formation professionnelle continue pour 2019-2021. Les prestataires habilités par la Région ont une délégation pour proposer aux demandeurs d'emploi visés des actions définies par l'habilitation afin de leur permettre de bénéficier, à titre gratuit, d'un parcours individualisé comportant un accompagnement à caractère pédagogique, social ou professionnel. Les habilitations relèvent d'une procédure spécifique différente d'un marché public, sont délivrées dans des conditions de transparence et de non-discrimination et sur la base de critères objectifs de sélection (source CAP Métiers).

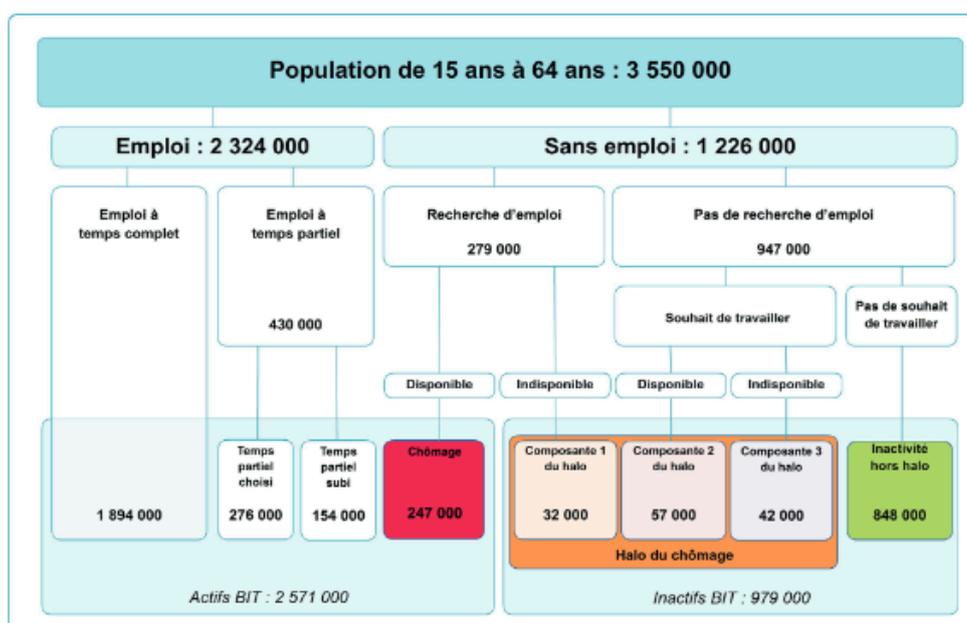
Pour autant, des bénéficiaires potentiels restaient à distance de la formation. Comme ailleurs en France, le sous-emploi et le halo du chômage représentent davantage de chômeurs que ceux répertoriés au sens du Bureau international du travail.

Schéma 1 • Sous-emploi et halo : deux situations proches du chômage



Source : INSEE Analyses, Nouvelle-Aquitaine, n° 61, septembre 2018.

Schéma 2 • Situation des Néo-Aquitains de 15 à 64 ans au regard de l'emploi



Note : le sous-emploi comprend 163 000 personnes dont 154 000 en temps partiel subi et 9 000 en chômage partiel quelle que soit la quotité de travail.

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes emploi 2014-2015-2016.

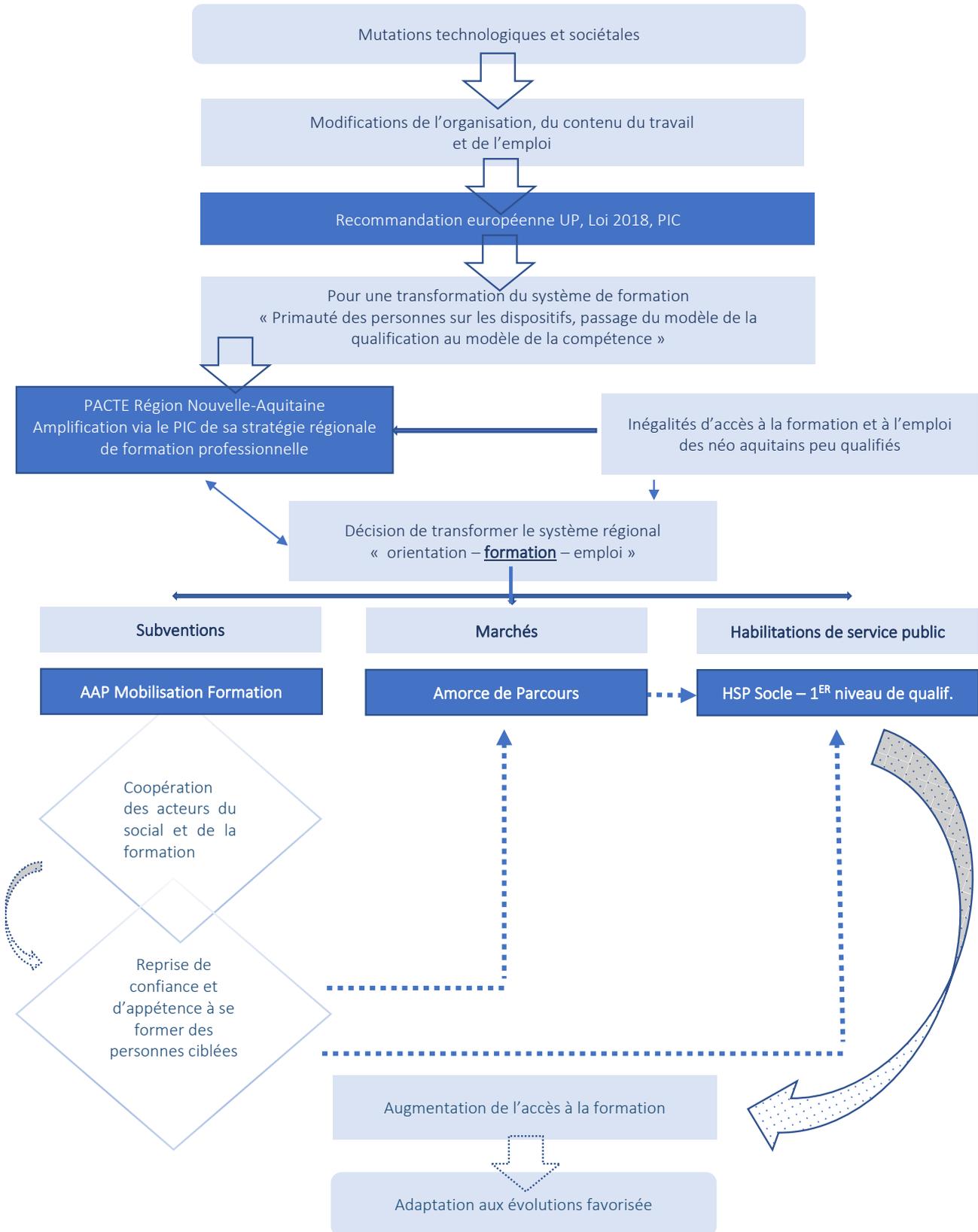
La (re)mobilisation et l'accompagnement des Néo-Aquitains dans le halo du chômage, ont fait l'objet d'un dispositif régional expérimental, soutenu par le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), premier sas d'un parcours intégrant le dispositif Amorçe de parcours (qui a maintenu la forme de marché public ouvert aux opérateurs de formation) et les HSP, l'appel à projet « Mobilisation vers la formation » (AAP MF) visait les publics cumulant une série d'obstacles, souvent méconnus par les services publics pour l'emploi. Pour ses rédacteurs certains pouvant « être en rupture avec tout ce qui pourrait ressembler à l'école, peu motivés pour entrer dans une formation, pas ou peu conscients de leurs compétences (même obsolètes), et beaucoup méconnaiss(a)nt ce qui peut leur être proposé » (appel à candidature).

1.3. Un appel à projet inscrit dans une visée transformatrice du système de formation

En préalable aux enquêtes de terrain, une analyse documentaire a permis de dresser l'algorithme de l'AAP MF. Il démontre que l'expérimentation s'inscrit dans la visée transformatrice du système de formation. Le passage du modèle de la qualification au modèle de la compétence, et de la primauté des personnes sur les dispositifs, se donnent à lire comme ses principes d'action⁸.

⁸ Le lien entre la Recommandation UP, la loi « Avenir » et le PIC établit dans le schéma reste complètement implicite à a lecture de textes, elle s'appuie uniquement sur la convergence des finalités repérée dans le cadre de l'étude.

Schéma 3 • Algorithme de l'appel à projet étudié



Pour 1000 parcours par an⁹, les objectifs spécifiques de l'AAP MF étaient les suivants :

- Mobiliser les publics les plus fragiles (notamment les personnes en rupture sociale et familiale¹⁰), rendre les personnes actrices de leur parcours et créer les conditions de leur accès à la formation.
- Proposer une offre de services prête à « sortir des sentiers battus » (coordinatrice AAP MF) (par exemple utiliser des supports tels que le sport, le théâtre, un projet associatif et/ou collectif dans le domaine de l'engagement citoyen...) et de revoir si nécessaire les partenariats entre les acteurs des champs du social, de l'insertion professionnelle, de la formation, et les entreprises.

1.4. Méthodologie et présentation synthétique de projets étudiés

La nature de notre investigation pour le Cédéfop, ciblant une recommandation destinée aux adultes, et la demande régionale, de ne pas imposer une double observation aux projets, objets d'évaluation, excluaient de nos investigations les projets réservés aux jeunes de moins de 25 ans et ceux déjà évalués. En regard, nous avons enquêté 7 projets : 4 des 17 de la première vague lancée en 2019, réalisée en 2020, 3 des 15 de la seconde vague lancée en 2020¹¹, réalisée en 2021. L'expérience d'une série de participants et de conseillers était recueillie par entretien semi-directif. Entre février et avril 2022, 21 ont été conduits. Le parcours des personnes et leur situation, avant, pendant, pour certains à l'issue du dispositif, et leur point de vue sur l'accompagnement constituent le matériau exploité ici¹².

Ces projets, hétérogènes en termes d'actions et de nombre de publics accueillis (de 10 à 150) étaient portés par une variété d'acteurs (centre socioculturel, mairie, associations, chantier d'insertion...). Ils rendent compte de pratiques inusitées (maraudes web et rue, triporteur sillonnant les quartiers, contact aux restos du cœur, par le sport au pied des immeubles, au cours d'activités culturelles...) pour « aller vers » les publics ciblés, mais aussi d'une palette large d'activités pour (re)mobiliser les participant-e-s (jardins pédagogiques, travaux collectifs d'aménagement d'espaces urbains ou de rénovation/construction, ateliers d'accompagnement socioprofessionnel, visites en entreprise, etc.). La durée des dispositifs était extrêmement variable selon l'approche retenue. Certains privilégiaient des formats courts, comme un mois à temps plein pour juguler par exemple un risque identifié de bascule vers l'économie souterraine, d'autres pouvaient viser plusieurs mois pour aider les personnes à se reconstruire après une expérience délétère.

2. Repérer et accompagner, leviers observés

2.1. Ouvrir l'écosystème à de nouveaux acteurs

Dépenser la segmentation des accompagnements pour favoriser l'accès à la formation des demandeurs d'emploi dits les plus fragiles¹³ fondait l'expérimentation. De fait, par son financement, l'institution régionale incitait « l'ensemble des acteurs du système accompagnement social-orientation-formation-emploi »¹⁴, à conduire, sur leur territoire, des projets communs. Ainsi, les 60 % du budget du projet subventionné visait à permettre de faire émerger des stratégies de terrain pour ouvrir l'écosystème de la formation à de nouveaux acteurs, et en tester les effets, en termes d'amélioration du repérage des publics et de recours au droit à se former. Acteurs de l'accompagnement social, collectivité territoriale, prescripteur, équipe de prévention des QPV, en partenariat avec organisme portant un plan local pour l'insertion et l'emploi, ou entreprise de l'économie sociale et solidaire, la nature des porteurs de projet enquêtés illustre la concrétisation de cet objectif.

⁹ Plus de 600 réalisés (source : Région).

¹⁰ Public cible précisé note 13.

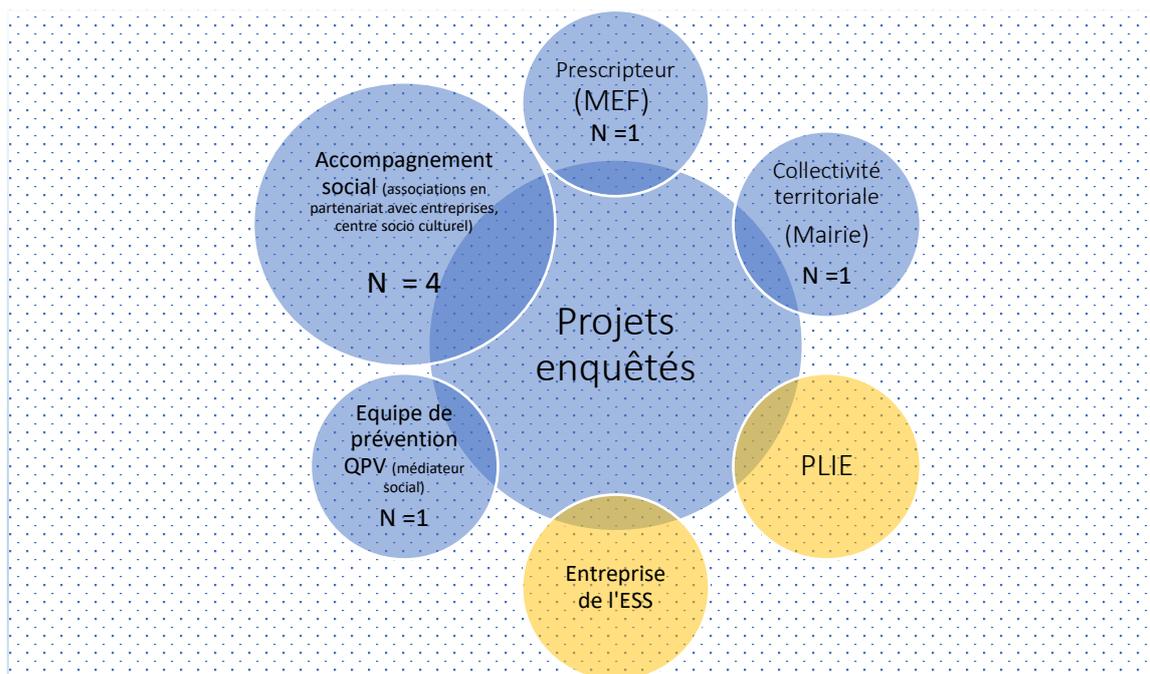
¹¹ Troisième vague lancée en 2021, projets réservés à l'évaluateur.

¹² Si nous rendons compte ici des résultats de notre enquête, il est à relever que sur les dimensions communes enquête/évaluation, ils convergeraient selon nos interlocuteurs régionaux.

¹³ Public cible présenté dans l'appel à candidatures : personnes inactives ou en recherche d'emploi, peu ou pas qualifiés (infra bac), personnes en situation de handicap ou habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV), habitants des zones de revitalisation rurale (ZRR), personnes ayant un diplôme obsolète (bac de plus de 10 ans).

¹⁴ Appel à candidature, titre V.

Schéma 4 • Nature des porteurs de projet et partenaires enquêtés



Pour encourager ces nouveaux entrants, et leur offrir un moyen d'action porteur de changement, le statut de stagiaire de la formation professionnelle donnant lieu à indemnité n'était pas accessible aux bénéficiaires de l'expérimentation. « *Si on voulait des porteurs de projets justement nouveaux, qui n'étaient pas dans l'écosystème habituel de la formation, l'idée c'était de (ne) pas de leur rendre difficile l'accompagnement des personnes, et ne pas les embêter avec des outils un peu contraignants, inhabituels pour eux* » (coordinateur projet). Pour que les personnes ciblées s'engagent dans un parcours sécurisé, d'autres leviers financiers ont été activés. La possibilité de conserver leur statut à l'entrée et les aides sociales dédiées (chômeur indemnisé, bénéficiaires RSA ou AAH¹⁵...), être salarié d'une entreprise d'insertion, d'une association intermédiaire, sont parmi les soutiens relevés.

2.2. S'appuyer sur le territoire

La dimension territoriale était au cœur de l'AAP MF. La Région portait une attention particulière « *aux projets proposés sur des territoires identifiés comme "vulnérables"* »¹⁶ à partir des diagnostics territoriaux, spécificités locales justifiant des critères d'éligibilité. De fait, dans les expériences les plus abouties, l'identification des personnes susceptibles d'intégrer le dispositif passait par autant d'activités que de lieux d'exercices de ces activités. Maraudes, restaus du cœur, pied des immeubles, activités de quartiers, centre socioculturel. L'aide aux besoins immédiats de logement, mobilité, ressources, soins, etc., constituant le premier levier, leur résolution devait pouvoir s'appuyer sur un réseau local étendu. De même, au sein des projets, l'offre pouvait s'appuyer sur des prestataires afin de personnaliser et enrichir les parcours en fonction des situations. Ainsi, selon l'ancrage local de la structure, des actions répondant aux difficultés relevées pouvaient être développées avec les acteurs du territoire (assistantes sociales, orthophonistes, psychologues, conseillers en planning familial, Fondation Abbé Pierre, Emmaüs Connect, SOS femmes, CCAS¹⁷, foyers d'accueil, addictologues, etc.). L'après dispositif pouvant s'étayer sur ces partenariats également.

¹⁵ Revenu de solidarité active ou allocation adulte handicapé.

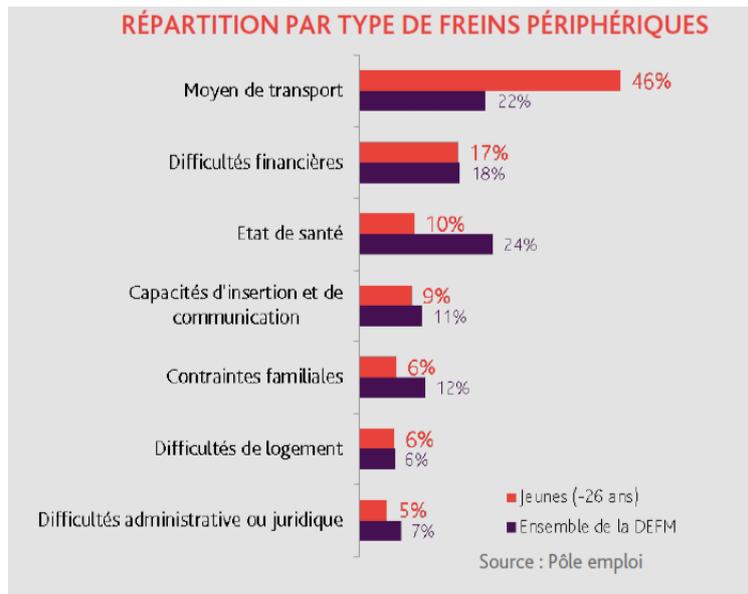
¹⁶ Zonages DATAR, QPV, ZRR (Appel à candidature, titre V).

¹⁷ Centre communal d'action sociale.

2.3. Prendre en compte les freins « périphériques »

Des difficultés non professionnelles peuvent empêcher de s'engager pleinement dans un parcours de formation. Si 30 % des demandeurs d'emploi inscrits connaissent au moins un frein à l'emploi (Pôle emploi, 2021)¹⁸, parmi nos enquêtés aucun ne déclare en être exempt. Pour beaucoup, les problèmes de survie immédiate (nourriture, logement, santé) obèrent la saisie de l'offre. Le graphique suivant démontre le basculement de la nature des freins selon l'âge. Pour les populations aux conditions de vie les plus fragiles, l'état de santé devient le premier frein de retour à l'emploi avec l'âge.

Graphique 2 • Répartition des freins périphériques de l'accès à l'emploi



Compte tenu des conditions concrètes d'existence des personnes interrogées, les freins observés sont interdépendants. L'absence d'emploi étant source elle-même d'absence de revenus, et donc de difficultés financières. Ces difficultés sont bien marquées et ne sont pas sans influence sur le transport et la santé, etc. Pour la population cible de cette étude, les adultes sans emploi, peu ou pas qualifiés, la gestion des problèmes de santé apparaît primordiale. *In fine*, cette expérimentation à petite échelle, en envisageant des parcours d'accès à la formation pour l'emploi selon un mode d'accompagnement prenant en compte l'ensemble de ces freins, questionne les conditions de possibilité d'un changement d'action publique dans ce domaine. Pour ce qui concerne nos observations, la mise en réseau d'acteurs de différents champs, la répartition des compétences entre collectivités et entre service public de l'emploi (SPE) et collectivités, la définition juridique de la formation professionnelle, se révèlent comme de possibles obstacles.

2.4. Mettre en œuvre un accompagnement « global »

Certains éléments communs se dégagent des projets observés :

- Associer une activité pratique (sport, découverte métier, travaux en atelier, etc.) avec des séances de remise en confiance et développement d'un projet de vie.
- Permettre d'envisager le retour à une vie professionnelle, avec des conditions facilitantes déclinées :
 - Récréer le milieu professionnel par une activité productive (maraichage, rénovation bâtiments, entretien espaces urbains, fabrication d'objets, cuisine, etc.).
 - Déconstruire les représentations des bénéficiaires sur certains métiers et des professionnels sur les sans emploi (visites d'entreprise, rencontre avec des professionnels, forum des métiers, etc.).

¹⁸ <https://www.pole-emploi.org/accueil/actualites/infographies/tous-mobilises-pour-lever-les-freins-sociaux-a-lemploi.html?type=article>

- Placer le projet sous statut d'emploi (contrat à durée déterminée d'insertion, contrat aidé, mission pour une entreprise temporaire d'insertion, association intermédiaire) pour fidéliser dans le dispositif et valoriser l'expérience dans les CV.
- Intégrer dans l'accompagnement le développement personnel et l'acquisition des compétences de base. Si les modalités et la fréquence sont propres à chaque projet, certains invariants peuvent être relevés :
 - Mobiliser le dialogue, l'écoute pour une remise en confiance de la personne. Lui permettre de « reprendre sa vie en main », « redonner l'envie de faire », « mettre en mouvement ».
 - Proposer des activités mixtes de développement des compétences sociales et professionnelles, (travailler en groupe, savoir communiquer entre pairs, etc.). « Ils ont acquis une certaine cohésion, ils ont appris sur eux, à se découvrir, à parler d'eux-mêmes », « aide à la socialisation et à l'ouverture ».
 - Coconstruire parcours et projets, permettre les changements et construire les choix en raison. Apporter des éléments concrets à la réflexion (entreprises du territoire, marchés-cachés, enquête métiers, fiches Rome, etc.).
 - Proposer des techniques de recherche d'emploi (écriture CV, simulation d'entretien, demande de stage, etc.).
- Offrir la présence constante d'une personne repère (parfois deux : un référent insertion et un référent activité pratique) avec des échanges réguliers tout au long de l'accompagnement, voire après si besoin.
- Proposer une activité d'accompagnement intensive étalée sur plusieurs semaines (un mois *a minima*).
- Préparer les personnes pour l'après (formation ou emploi), en tentant de trouver une issue pour chacun en fin d'accompagnement. Cependant l'après dispositif est parmi les points faibles relevés.

2.5. Privilégier le « aller vers »

Si tous les projets financés ciblaient les publics « hors radar », « invisibles » aux SPE, « les plus en difficulté », les plus « fragilisés », et les plus « isolés », tous ne les ont pas atteints. Les raisons peuvent être : l'obligation de s'adresser à une catégorie de population faite par un partenaire (sourcing limité au SPE pour un projet situé en QPV par exemple), la durée trop longue décourageant les participants potentiels ne bénéficiant d'aucune aide financière, voire le caractère imposé (pour des bénéficiaires du RSA par exemple, leur participation ayant fonction de maintien de l'allocation).

Pour pallier la défiance envers les institutions (souvent due à une mauvaise expérience, l'absence de personnalisation et de prise en compte de leurs besoins concrets), certaines structures privilégient un premier entretien informel sur le lieu du contact avec la personne : pied des immeubles, rue, association caritative, centre social, technique non théorisée par nos interlocuteurs mais souvent dite du « aller vers ». Des maraudes numériques ont également été mises en avant. Ce premier contact sert à évaluer si les personnes peuvent intégrer le projet ou plutôt être orientées vers une autre structure (Pôle emploi ou le PLIE par exemple). Sur ce registre, la nature des partenariats peut arbitrer les orientations.

Compte tenu des conditions de vie extrêmement précaires des personnes ciblées, pour beaucoup, la première étape est de s'autoriser à aspirer à une vie meilleure. Reprendre confiance en elles et en les institutions est un préalable incontournable. Envisager un projet, et s'inscrire dans un parcours d'accompagnement avec une dimension professionnelle, émergera ensuite. La plupart des bénéficiaires exprimait le besoin de sortir de l'isolement et des problèmes quotidiens envahissants, (re)trouver une estime d'eux-mêmes pour pouvoir se remettre en mouvement. Ainsi, dans la majorité des projets, les enjeux sociaux étaient prioritaires. Dans seulement deux cas sur sept, l'enjeu « prendre contact avec les entreprises - trouver un emploi » primait.

Conclusion

L'AAP MF incite les acteurs du social et de la formation à créer des projets communs pour favoriser l'accès à la formation des publics les plus vulnérables. L'objectif est de lutter contre les effets de la segmentation entre deux formes d'accompagnement dont ces personnes ont besoin pour se réinsérer : l'action sociale dévolue aux Départements et la formation professionnelle continue dévolue aux Régions. En effet, cette dichotomie, par la complexité qu'elle engendre dans le dédale des dispositifs, génère nombre de non-recours aux droits. Ainsi, la question soulevée ici est celle de la mise en œuvre d'une action publique tendant vers la transversalité. Son financement entre dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences.

Pour repérer et mettre en mouvement des populations invisibles¹⁹ jusqu'alors et perçues comme immobiles, une double conversion a été opérée. La formation s'est faite quelque peu buissonnière. L'objectif l'exprime, la région subventionne des parcours d'« accompagnement ». Si la hauteur de l'action est à resituer au regard du nombre des entrées en formation de personnes en recherche d'emploi projetées (50 000 dans le plan de mobilisation de 2021, 1 000 parcours pour chacune des trois vagues d'AAP (2020, 2021, 2022)) cette expérimentation illustre l'élargissement de l'espace des possibles d'une politique publique. En effet, pour « aller vers » et « mobiliser », le parti pris régional a été de « sortir des sentiers battus » (coordinatrice AAP). En termes de sociologie politique, l'action publique étudiée a dépassé l'effet de verrouillage des choix passés et s'est quelque peu exemptée d'un des obstacles majeurs au changement, le phénomène dit de dépendance au sentier.

Bibliographie

- Bacqué, M. & Biewener, C. (2015). « Pourquoi l'empowerment ? » Dans M. Bacqué & C. Biewener (Dir.), *L'empowerment, une pratique émancipatrice* (p. 5-22). Paris : La Découverte.
- Hassenteufel, P. (2011). Chapitre 9. Les changements de l'action publique. Dans P. Hassenteufel, *Sociologie politique : l'action publique* (p. 243-288). Paris : Armand Colin.
<https://doi.org/10.3917/arco.hasse.2011.01.0243>
- INSEE. (2019). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4482442#titre-bloc-26>
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3613533>
- Martin, C. (2010). Individualisation et politiques sociales : de l'individualisme positif à l'instrumentalisation de l'individu. Dans P. Corcuff, C. le Bart et F. de Singly (dir.), *L'individu aujourd'hui. Débats sociologiques et contrepoints philosophiques* (p. 273-282). Rennes : PUR, collection « Res Publica ».
- Mayo, E. (2007). *The Social Problems of an Industrial Civilization*. Londres : Routledge (1ère édition : 1945).
- Musselin, C. (2005). Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ? *Revue française de science politique*, 55 (1), 51-71.
- ONPES (2016). *L'invisibilité sociale : une responsabilité collective*. Rapport ONPES.
- Paugam, S. (2005). *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Paris : Presses universitaires de France.
- Thelen, E. (2005). Dynamic Systems Theory and the Complexity of Change. *Psychoanalytic Dialogues*, 15(2), 255-283. <https://doi.org/10.1080/10481881509348831>

¹⁹ « En Nouvelle-Aquitaine, 294 000 personnes âgées de 15 à 64 ans vivent dans des situations proches du chômage » (INSEE, 2018).